

Ma famille s'agrandit, je retrouve un emploi, je déménage ou encore je change de banque... Pour déclarer un changement de situation, je me connecte à l'Espace Mon Compte !

Quels changements puis-je déclarer en ligne ?

Je peux déclarer en ligne tout changement de situation concernant :

- > **Ma vie de couple** : mariage, pacs, concubinage, début de vie commune, divorce, séparation ;
- > **Ma vie familiale** : grossesse, naissance, adoption, départ ou retour d'un enfant, arrivée ou départ d'une personne dans mon foyer ;
- > **La vie de mon enfant** : scolarisation, apprentissage, reprise d'études, entrée dans la vie active, placement ;
- > **Mes coordonnées** : état-civil, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, coordonnées bancaires ;
- > **Ma situation professionnelle** ou bien celle de mon conjoint ou concubin.

Comment modifier ma situation sur Mon compte ?

① Une fois connecté à l'Espace **Mon Compte**, je clique sur « **Déclarer un changement** », dans la Rubrique **Mes démarches**.



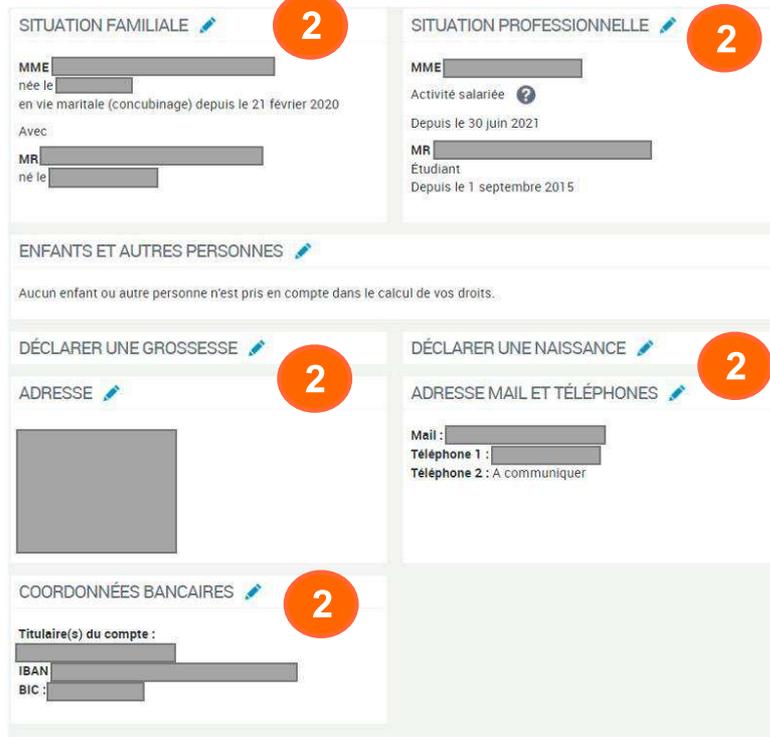
② Je clique sur l'icône crayon ✎ de la rubrique que je souhaite modifier. Je peux déclarer un changement :

- de situation familiale ou professionnelle,
- de coordonnées de contact,
- de coordonnées bancaires.

Je peux modifier une rubrique à la fois. Si je dois déclarer plusieurs changements de situation, je répète cette étape plusieurs fois.

③ Une fenêtre s'ouvre pour me donner des informations sur la démarche. Je clique sur « **Commencer** ». Je réponds précisément aux questions puis je valide. À l'issue de ma démarche, je peux transmettre les documents justificatifs directement sur caf.fr.

④ Je peux retrouver mes démarches en cliquant sur « **Suivre mes démarches** ».



A savoir avant de commencer

- 🕒 Votre démarche comprend 4 étapes, sa durée est estimée entre 2 et 5 minutes.
- ❓ Des bulles d'aide s'affichent pour vous expliquer les informations à saisir. Cliquez sur le point d'interrogation pour y accéder.

Commencer 3